

Les monastères orthodoxes roumains dans les Archives de la *Securitate* 1949-1963

Mihaela Cristea

L'ouverture partielle des archives de l'ancienne *Securitate* a facilité le travail de recherche des historiens en leur donnant la possibilité d'éclaircir plusieurs aspects du passé communiste. S'appuyant sur de nombreux rapports et directives de la police secrète roumaine, cette étude se propose d'apporter quelques informations encore inédites sur la politique des autorités communistes à l'égard des monastères. L'inaccessibilité des archives du Saint Synode de l'Église Orthodoxe Roumaine (*Biserica Ortodoxă Română* [BOR]), indispensables pour écrire l'histoire complète de cette institution, ne rendra pas possible une corroboration des données.

Les changements politiques survenus en Roumanie entre 1944–1948 ont eu une forte influence sur la BOR. L'arrivée au pouvoir du gouvernement communiste en mars 1945 a imposé à cette institution une nouvelle conduite et un nouveau statut. L'Église se trouva tout à coup placée sous l'œil vigilant de la *Securitate*.

Pareillement aux autres institutions ecclésiastiques, les monastères ne sont pas épargnés par cette surveillance. De nombreux dossiers de surveillance et de filature du personnel monastique témoignent l'attention particulière que la police communiste leur alloua. Pour survivre à la politique de nouveaux dirigeants politiques du pays, les monastères doivent trouver rapidement une solution efficace.

La campagne de "donation" des terres ecclésiastiques envers l'État qui avait commencé en 1949 risquait d'affaiblir les communautés monastiques en limitant le nombre des moniales et des moines, car la surface des terres qui restait dans leur propriété était insuffisante pour en assurer la survie. Le statut de grand propriétaire dont jouit l'Église ne s'accorde plus avec la politique de construction d'une nouvelle société qu'impose le gouvernement communiste.

Le principal pilier de la vie monastique et par conséquent ennemi de la politique communiste à l'égard des monastères fut Justinien, le patriarche de l'Église Orthodoxe Roumaine. En juin 1949, il rétablit dans les monastères la vie en communauté fondée sur deux éléments: la prière et le travail qu'il entérine par le *Règlement* de la vie monastique. Son but était d'œuvrer à un renouveau monastique issu d'un mélange de vie spirituelle, culturelle et sociale. Excellent diplomate et stratège, Justinien décide de développer le travail et par conséquent la production des ateliers artisanaux et des coopératives monastiques.

Le nouveau *Règlement* concernant l'organisation et le fonctionnement administratif et disciplinaire des monastères adopté en 1953 (trois ans après son

élaboration par le Saint Synode) prévoit la création dans chaque monastère d'ateliers pour la fabrication d'objets nécessaires à la communauté monastique. On compte dans les petits monastères 53 ateliers: cordonnerie, couture, charpenterie, poterie etc.; tous les produits finis sont strictement destinés à l'usage propre du monastère¹. Suite à une convention signée entre la Patriarchie et la Société *Românoexport*, le travail artisanal prend ampleur. Au début de l'année 1950 la valeur des contrats signés avec certains monastères s'élevait à 7 millions de lei².

Les grands monastères comptent dix-huit coopératives artisanales avec douze sections dans différents monastères. On y fabrique des tapis, des broderies, des objets en céramique etc. Une partie de ces produits est destinée à l'exportation. Dans les petits monastères on compte cinquante trois ateliers de cordonnerie, couture, charpenterie, poterie, douze ateliers pour la fabrication des bougies et huit imprimeries. On fabrique des objets de culte en métal, émail et filigrane au monastère d'Antim. Au monastère Plumbuita fonctionnent des ateliers de teinturerie, de menuiserie, sculpture, peinture des icônes et de l'encens. Dans les ateliers de couture de Țigănești on fabrique des vêtements pour les dignitaires ecclésiastiques³.

Ce n'est pas seulement la réorganisation économique des monastères qui préoccupe le Patriarche Justinien, mais aussi le niveau intellectuel de la communauté monastique.

On organisa des cours d'alphabétisation pour le personnel monastique. Les futurs moines et moniales doivent suivre les cours de l'école élémentaire durant trois ans. Ils peuvent y acquérir des connaissances religieuses, des notions de musique religieuse et de gestion des monastères. En 1958, cinquante-six écoles monastiques fonctionnent avec mille trois cent trente élèves⁴. Ils doivent aussi suivre des cours d'artisanat dans les ateliers monastiques afin d'obtenir un certificat de qualification artisanale incontournable pour prendre l'habit religieux⁵.

On organise des séminaires monacaux: au monastère de Neamț pour la formation des moines, à Văratec (transféré ensuite à Agapia) et à Plumbuita (transféré ensuite à Horezu) pour la formation des moniales. Ces séminaires se proposent d'assurer un enseignement dogmatique et pratique aux diplômés des écoles monastiques. Ce sont des écoles théologiques d'une durée de quatre ans qui

¹ Arhiva Consiliului Național pentru Studierea Arhivelor Securității [ACNSAS], Fond Documentaire [Fond D], dossier 74, vol. 7, p. 97.

² Il s'agit des contrats signés en janvier 1950 avec les monastères Bistrița, Horezu, Sărăcinești. Dintr-un Lemn, Surpatele et Bascove. Un mois plus tard, en février 1950, toute une série de nouveaux contrats seront signés avec les monastères de la métropole d'Iași (Văratec, Agapia, Agafton et Sucevița). "Biserica Ortodoxă Română (BOR), L'Église orthodoxe roumaine", mars-juin 1950, p. 336.

³ Ion Dură, *Monahismul românesc în anii 1948-1989. Mărturii ale românilor și considerații privitoare la aceste*, Bucarest, 1994, p. 42.

⁴ BOR, 1958, 5-6, p. 517.

⁵ *Ibidem*, avril 1953, article 7 du Règlement, p. 394.

permettent à ceux qui iront jusqu'au bout de suivre l'Institut théologique universitaire.

À l'ouverture du séminaire de Văratec en mars 1949, Justinien affirma clairement le besoin d'un renouveau monastique et d'adaptation à la nouvelle réalité communiste: "les moines ne doivent plus rester les gardiens du passé, ils doivent regarder avec enthousiasme tout ce qu'a été fait pour le progrès collectif [...]"⁶. Ce même désir d'adaptation à la nouvelle réalité fut également exprimé par l'évêque Partenie Ciopron, le directeur du séminaire de Neamț, ouvert le 6 février 1949: "nous vivons de grands changements sociaux qui ont pour but d'établir un nouvel ordre des choses dans le monde, d'assurer à ceux qui travaillent le droit de manger, de donner à chacun la place qu'il mérite"⁷. En février 1950, les séminaires fonctionnaient avec vingt et un employés administratifs et seize professeurs titulaires et suppléants pour cent trente-quatre élèves. Afin de leur assurer un bon fonctionnement, la Patriarchie octroie des fonds de soutien ainsi que des bourses: cent mille lei pour le séminaire de Neamț, la même somme pour le séminaire de Văratec; l'archevêché de Bucarest donna cent mille lei au séminaire de Neamț. Des bourses sont accordées aux élèves du séminaire de Plumbuita⁸.

Malgré les nombreuses entraves posées par les autorités communistes, le nombre des religieux qui suivent les cours des séminaires ne cesse pas d'augmenter dans les années cinquante: cent quarante trois élèves par rapport à quatre-vingt-dix en moyenne entre 1941 et 1948⁹.

Ce renouveau culturel et économique des monastères peut paraître paradoxal car il se produit dans une période de répression et d'obstruction de la liberté d'expression. L'autonomie dont disposent les monastères ne tarde pas à réveiller une certaine inquiétude des autorités communistes, ce qui entraîne par la suite des mesures destinées à stopper ce développement. En 1958, les autorités décident de supprimer les contrats conclus entre l'Union Nationale de la Coopération artisanale et de Production (UCECOM) et les ateliers monastiques. Elles veulent supprimer également les commandes des unités commerciales d'État qui donnaient jusqu'alors du travail à ces ateliers. Mais le Patriarche proteste et les autorités reviennent sur leurs décisions en réduisant le volume des commandes de l'UCECOM de 50%. En ce qui concerne les commandes des unités commerciales d'État, à partir de 1959 elles furent définitivement arrêtées¹⁰.

Les monastères représentent également d'importants centres de pèlerinage, des milliers de fidèles trouvant ici refuge et appui devant les vicissitudes du régime communiste. Une raison de plus pour se retrouver sous la loupe de la *Securitate*: les

⁶ *Ibidem*, 1950, 3-6, p. 321.

⁷ *Ibidem*, 1949, 3-4, p. 41.

⁸ *Ibidem*, 1950, 3-6, p. 318.

⁹ Cristina Păiușan, Radu Ciuceanu, *Biserica ortodoxă română sub regimul comunist, 1945-1958*, I, Bucarest, 2001, p. 323. Voir également l'ouvrage de George Enache, *Ortodoxie și putere politică în România contemporană*, Bucarest, 2005, p. 107-115.

¹⁰ Cr. Păiușan, R. Ciuceanu, *op. cit.*, p. 318.

agents sont présents pour rendre compte de tout évènement qu'ils considèrent comme étant en désaccord avec le nouvel ordre social.

Une note du 17 août 1950 concernant les pèlerinages organisés aux monastères cette année-là, estime un nombre de deux mille pèlerins présents le 15 août au monastère de Tudor Vladimirescu. A Bixad, en Maramureș, les fidèles rassemblés pour fêter l'Assomption de la Vierge sont aussi nombreux qu'à Tudor Vladimirescu. Au monastère de Putna, leur nombre s'élève à environ cinq mille¹¹. A Moiseiu et à Izbuc les autorités ont pris des mesures pour limiter la participation de la population à la fête religieuse. Elles organisent des fêtes culturelles et mènent une vraie campagne pour attirer les participants. Nous retrouvons dans les rapports gardés dans les archives de l'ancienne *Securitate* les propositions des agents destinées à minimiser l'importance des fêtes religieuses et à diminuer le nombre des pèlerins:

1. Le Ministère des Cultes devrait contacter les Evêchés par l'intermédiaire des inspecteurs régionaux. Ils devraient donner des directives aux prêtres pour autoriser la célébration de la fête seulement à l'intérieur de l'église. Seulement la population locale devrait pouvoir y participer.

2. Les comités provisoires devraient interdire le commerce clandestin auprès des centres de pèlerinage.

3. Empêcher les paysans de quitter leurs communes respectives¹².

Dès le mois d'août 1949, la Milice interdit les processions religieuses à l'extérieur des lieux de culte. Le nombre important des fidèles et l'ampleur des fêtes qui en découle ne rendent pas la tâche facile aux autorités.

En 1955, un document du Ministère de l'Intérieur (MAI) consigne un nombre de six mille pèlerins présents au monastère Hodoș-Bodrog et entre trois et cinq mille au monastère de Radna. Les premiers fidèles arrivent dès le 11 août. Le rapport consigne aussi le nombre des informateurs infiltrés: deux ou trois à Hodoș Bodrog et quatre ou cinq au monastère de Radna.

Le nombre important de fidèles témoigne de la confiance dont les monastères jouissent au sein de la population. Leur présence est également une courageuse preuve de manifestation religieuse en dépit des mesures prises par les autorités politiques pour restreindre la liberté d'expression. Quant aux rapports produits par les agents, leur importance informative est médiocre. Non seulement ils sont très peu nombreux comparés au nombre des religieux et des pèlerins, mais la plupart des agents manquent de qualification et d'instruction scolaire adéquate.

En dépit du nombre de ces rapports, le travail fourni par la plupart des recrutés est critiqué par le Ministère de l'Intérieur. En 1955, il reproche à la *Securitate* la superficialité et le manque de responsabilité envers les monastères considérés par les autorités des "foyers d'activité contre-révolutionnaire": "La *Securitate* ne sait pas exploiter certains faits : le non-respect des canons de l'Église,

¹¹ ACNSAS, Fond D, D. 3412, p. 381-383.

¹² *Ibidem*, D. 3412, p. 384.

l'immoralité¹³, le désir de certains religieux de quitter la communauté monastique et d'autres faits qui doivent constituer une base de données à exploiter¹⁴. Cette base informative dont le rapport parle est qualifiée de "presque inexistante": dans la région de Pitești sur les trente monastères existants seulement dix sont infiltrés et dans la région de Bucarest seulement quatre sur dix monastères.

Un rapport de la Direction Régionale de la *Securitate* (DRS) Bacău nous apprend que l'activité des quelque deux cents quarante trois moniales qui formaient la communauté monastique d'Agapia est suivie de près par seulement deux informateurs. Au monastère de Văratec, le service d'information est encore plus difficile à réaliser car un seul agent était infiltré au sein de la communauté représentée par deux cent onze moniales¹⁵. Selon une note de la DRS Craiova, au monastère de Calui, situé dans la proximité de la ville de Craiova il y avait 2 informateurs. Le premier agent, surnommé Coucou, avait été recruté en 1951. Sa mission consiste à prendre bonne note et renseigner ses supérieurs de tous les hôtes qui visitent le monastère. Il n'avait suivi aucune formation, contrairement à Silvestru, le deuxième agent recruté et infiltré dans le monastère¹⁶.

Le processus d'infiltration des agents au sein de la communauté monastique n'est pas facile. Les communautés sont numériquement restreintes dans la plupart des cas, les moines se connaissent entre eux et partageant les mêmes valeurs. L'arrivée d'un nouveau personnage était tout de suite repérée et une certaine méfiance s'installait face au nouvel arrivé.

Selon les rapports fournis, nous pouvons distinguer plusieurs catégories d'informateurs dans les monastères: a) des agents recrutés parmi la population qui visitait périodiquement le monastère; b) des agents qui avaient intégré la communauté monastique dans l'unique but de collecter des informations; c) les agents recrutés parmi les membres de la communauté monacale. Tous les moyens employés étaient bons pour arriver à trouver des collaborateurs au sein même de la communauté monastique qui jouissaient déjà de la confiance des autres membres. Les méthodes utilisées le plus souvent sont le chantage et la menace, la *Securitate* essayant d'exploiter le passé politique du futur informateur ou de la famille de celui-ci. Pour illustrer cette réalité, nous donnons l'exemple de Toader Radovici, moine au couvent Sihastu. La *Securitate* se sert du passé de légionnaire de son père pour obtenir sa collaboration¹⁷.

Le contenu informatif de la plupart des rapports de ces "agents" manque d'intérêt. Un compte-rendu du 20 juin 1955 rédigé par la Direction des Inspection du MAI nous présente l'informateur Jupiter, le dirigeant des légionnaires de Cernica et

¹³ Les rapports de la *Securitate* consignent l'homosexualité de certains moines ainsi que des rapports sexuels entre moines et moniales.

¹⁴ Cr. Păiușan, R. Ciuceanu, *op. cit.* p. 294.

¹⁵ ACNSAS, Fond D, D. 71, p. 165.

¹⁶ *Ibidem*, D. 74, vol. 6, p. 32.

¹⁷ *Ibidem*, vol. 5, p. 250-251.

ancien confesseur de Zelea Codreanu. Retiré au monastère Secu, il fut recruté en 1950: "les renseignements fournis par cet informateur représentent une offense à notre égard. Ses rapports font référence aux visites des officialités au monastère: la Milice, la *Securitate*, le Conseil populaire ou le Ministère des Cultes"¹⁸.

La raison pour laquelle la *Securitate* a besoin d'infiltrer des agents dans chaque monastère est relevée dans la plupart des nombreux rapports rédigés entre 1948-1964 par ses agents. À leurs yeux, les monastères font office de "foyers pour les éléments légionnaires ou des éléments de la résistance anticommuniste" ainsi que de "dépôts clandestins de munition"¹⁹. En raison de leur disposition géographique, dans les montagnes ou dans d'autres endroits difficilement accessibles, certains monastères constituent des emplacements propices à la dissimulation des opposants du régime réfugiés ici afin de rétablir et consolider leurs forces. L'espoir d'une éventuelle aide anglo-américaine qui interviendrait pour évincer les Soviétiques leur permet d'affronter les vicissitudes d'une vie en cavale. Mais le temps tua l'espoir et les força à appréhender la réalité telle qu'elle était. De plus, en raison de l'attitude anticommuniste adoptée, ils sont contraints à rester cachés, en cas d'exposition leur vie étant mise en danger. Pour assurer et consolider la longévité de leur pouvoir, les communistes cherchent à éradiquer toute opposition existante à l'intérieur du pays. Il va alors de soi que la nouvelle politique fixée par le gouvernement à l'égard de l'Église orthodoxe roumaine visait aussi les monastères.

Le rapport du 6 octobre 1958 relate que de nombreux moines ont agi dans les organisations légionnaires en appuyant et en propageant leurs idées. Les légionnaires ont toujours trouvé du soutien matériel et moral dans les monastères. Selon la *Securitate*, les légionnaires se servent des monastères afin de recruter parmi le personnel monastique. D'après ces rapports "ils imprimeraient aux moines et aux moniales une éducation dans l'esprit légionnaire"²⁰. Pour la *Securitate*, le monastère de Cernica était l'âtre des légionnaires, le "centre légionnaire le plus puissant de tous les monastères". La conduite de l'activité serait confiée à l'archimandrite Dionisie Udişteanu²¹, futur hégoumène du monastère Secu.

De nombreux moines apportent une aide active à la résistance anti-communiste. Les moines de Durău et de Rarău viennent à l'appui de l'organisation *Gărzile lui Decebal*. Le groupe dirigé par le colonel Arsenescu reçoit la bénédiction de Pimen Bărbieru, hégoumène du *schit* Cetățuia-Negru Vodă²². D'ailleurs, le père

¹⁸ L'informateur Jupiter est Dionisie Udişteanu, retiré en 1949 au Monastère Secu. Il y restera jusqu'en 1959 quand il est exclu de monachisme aux ordres des autorités communistes. En 1970, il se retire au monastère Slatina où il habita jusqu'à sa mort survenue le 28 décembre 1984. *Ibidem*, D. 74, vol. 7, p. 2-26.

¹⁹ *Ibidem*, D. 74, vol. 7, p. 103.

²⁰ Voir le dossier 74 du Fond Documentaire des Archives du CNSAS.

²¹ *Ibidem*, D. 71, p. 111.

²² On préférera le terme roumain de *schit* (prononcé *skit*) au terme français *ermitage* pour désigner les petites habitations isolées et retirées des moines qui mènent une vie solitaire (*hésychaste*). *Ibidem*, D. 67, p. 689.

Bărbieru s'est activement impliqué dans la lutte de cette organisation en fournissant des aliments et en abritant à son *schit* les partisans de la résistance. Mihai (*Melchisedec*) Dumitru, hégoumène du monastère de Neamț, célèbre des messes de requiem pour les légionnaires morts en Espagne dans les années 1937-1940. Selon une note informative, *Melchisedec* aurait toujours manifesté de la haine à l'égard du régime, la protection qu'il accorda aux personnes réfugiées au monastère en étant une preuve. Nous rappelons seulement quelques noms: Olga Sturdza, docteur Gheorghe Fulgeanu, ancien directeur de l'hôpital de Bacău et Petre Pogonat, ancien doyen du barreau d'Iași et ancien président de la filiale de Iași du Parti national paysan. L'hégoumène est également accusé de faire circuler les rumeurs diffusées par les postes de radio occidentales et d'épauler les moines réactionnaires de plusieurs monastères²³.

Au monastère de Guranda situé dans le département de Botoșani, l'hégoumène Elena Teodora Volosenco, "fait de la propagande contre le régime actuel, en affirmant que ses moniales ne dénonceraient jamais les frères légionnaires; elles préfèrent de loin la torture. Le confesseur du monastère, Teofil Ciubotaru, encourage l'action de l'hégoumène en affirmant que contrairement aux légionnaires les communistes sont des barbares qui obligent les gens de travailler pendant les jours de fête" précise une note informative du 11 décembre 1948. Un autre exemple: Gherasim Iscu, hégoumène à Tismana, fut privé de liberté durant une dizaine d'années pour avoir critiqué le régime communiste et le monastère, un des plus vieux de l'ancien pays roumain, dont l'attestation documentaire remonte au XIV^e siècle, est transformé en monastère de moniales²⁴.

Le 30 mai 1949, la Direction Régionale de *Securitate* du Peuple (DRSP) Craiova rédige une étude concernant les monastères de son département et proposa quelques mesures à prendre afin d'empêcher une activité répréhensible avec des effets nuisibles pour la nouvelle société socialiste: a) les moines ne devraient pas quitter les monastères pour éviter tout contact avec la population des villages situés à proximité; b) les exarques devraient surveiller attentivement le personnel monastique qui ne devrait pas quitter l'établissement sans l'accord de celui-ci; c) tout moine qui doit quitter le monastère devrait se présenter au poste de milice le plus proche avant son départ ainsi qu'à son retour pour signaler le voyage qu'il doit effectuer. De la même manière, il devrait signaler sa présence dans les lieux de destination en suivant la même procédure; d) les monastères ne devraient plus recevoir des hôtes étrangers du corps des clergés. Le personnel monastique serait ainsi isolé du reste de la population²⁵.

Le 30 septembre 1950 d'autres propositions viennent s'ajouter à celles faites auparavant: les moines hostiles au régime devraient être concentrés au monastère de Neamț; les moniales iraient à Văratec. Les autorités considèrent que ces deux

²³ *Ibidem*, D. 67, p. 725.

²⁴ *Ibidem*, D. 74, vol. 5, p. 35.

²⁵ *Ibidem*, D. 74, vol. 6, p. 193.

monastères remplissent les conditions pour la création d'un réseau informatif satisfaisant: l'existence des organisations ARLUS (abréviation roumaine pour l'Association Roumaine pour les Relations avec l'Union Soviétique) avec des moines "progressistes". Bien dirigés, ces moines pourraient conduire la lutte pour contrecarrer l'activité ennemie. Toujours dans le même esprit, l'existence des ateliers artisanaux et des écoles monacales, dont le personnel était payé par le Ministère des Cultes, justifieraient les visites de contrôle sans éveiller une quelconque suspicion parmi les moines récalcitrants. La Patriarchie se voit confier une mission importante: par le biais des hégoumènes, elle devrait surveiller de près les sorties du monastère des moines en acceptant seulement les sorties courtes et bien motivées²⁶.

La série des recommandations ne s'arrête pas là, car en octobre 1955 un autre rapport concernant les monastères voit le jour sous la signature du capitaine Dumitru Chiricu et du colonel Pavel Aranici de la DGSP. Rédigé à l'intention de d'Alexandru Drăghici, le compte rendu portant la mention "strict secret" propose trois solutions pour abattre "les foyers des organisations légionnaires et centres d'activité antipopulaire et antisociale". Les deux suggèrent de supprimer tous les monastères ou de concentrer les religieux dans plusieurs grands monastères (mesure reprise trois ans plus tard). En jugeant ces mesures très âpres et donc difficile de mettre en œuvre, Chiricu et Aranici proposent une troisième solution qui consiste à appliquer des mesures destinées à limiter l'influence monastique et les possibilités de recrutement de nouveaux moines parmi la population²⁷.

Tous ces rapports et notes qui essaient de trouver une solution adéquate au problème des monastères illustrent une préoccupation quasi-permanente des autorités politiques pour l'activité "contre révolutionnaire de l'armée noire"²⁸.

Les exemples de la politique communiste à cet égard abondent. Prenons le cas du monastère de Tudor Vladimirescu, peut-être un des plus éloquent. Signalé en mars 1954 comme un "centre mystique notoire" qui sert d'"abri pour les éléments ennemis, légionnaires et paysans riches", le monastère est fermé en 1956. La DRS Galați la désigne comme étant un des plus riches monastères de la région, disposant de terrain agricole ainsi que d'un atelier de tissage qui avait signé un contrat avec la Société *Românoexport*. Selon les rapports de la *Securitate*, les moyens financiers du monastère étaient assurés par les nombreux fidèles qui le visitaient. Grâce à l'"activité mystique religieuse déployée par la direction", le monastère rassemble autour de lui des milliers de fidèles "arriérés", animés par la haine et l'insoumission

²⁶ *Ibidem*, D. 67, p. 733.

²⁷ *Ibidem*, D. 74, vol. 7, p. 74-79.

²⁸ Le terme "d'armée noire" est souvent employé par les communistes pour désigner le personnel monacal. Les historiens contemporains ont repris cette expression. Voir le matériel documentaire: *Biserica Ortodoxa Română în luptă cu diavolul roșu*, publié par Constantin Aioanei et Frusinica Moraru dans la revue "Altarul Banatului", nos. 1-3/2001. Voir également l'article publié par Constantin Aioanei et Cristian Troncoță, *Contra armatei negre a călugărilor și călugărițelor*, dans les revues "Vestitorul ortodoxiei", nos 385-386/2006 et "Magazin Istoric", no 1/1996.

envers le régime politique²⁹. Ce sont toujours ces rapports qui nous apprennent que pendant les pèlerinages “les citoyens étaient conseillés de ne pas obéir aux décisions du Parti communiste, ni aux celles du gouvernement, de ne pas payer les impôts et de refuser l’adhérence aux Fermes agricoles collectives” (*Gospodării agricole colective* [GAC]). La direction emploierait tous les moyens “pour semer la méfiance envers le régime”³⁰. Le 30 mars 1955, la Milice arrête le prêtre du monastère, Ioan Silviu Iovan, l’hégoumène Veronica Barbu et la secrétaire Mihaela Iordache. Quelques mois plus tard, lors de la réunion qui a eu lieu entre le 10 et le 12 septembre, le Saint Synode décide de disperser les moniales dans les monastères de leurs régions d’origine. Soixante-deux sœurs allaient être envoyées au monastère de Bistrița. Cependant, les religieuses ne tardent pas à exprimer leur opposition face à cette décision. En décembre 1955, elles envoient au Saint Synode une lettre de solidarité avec l’ancienne direction du monastère tout en annonçant la cessation des relations avec la BOR. Face à cet acte de révolte le Saint Synode tranche la situation et le 12 janvier 1956 et décide de fermer le monastère. Pour cela il a besoin de l’aide de la *Securitate* chargée de la mise au point d’un plan d’évacuation du monastère. Le 6 février, le plan est prêt. Il était nécessaire pas moins de 220 officiers et trente camions pour évacuer les trois cent quatre religieuses! Les équipes qui doivent encercler le monastère et surveiller les camions utilisent des pistolets automatiques. Il est prévu même une machine des pompiers dans l’éventualité d’un incendie. Le plan est conçu en quatre étapes et prévoit: l’encercllement du monastère, l’occupation de l’usine électrique, le blocage des cellules et des autres dépendances du couvent et l’occupation du clocher afin d’empêcher les religieuses de sonner l’alarme et d’alerter les habitants du village situé à proximité.

L’équipe chargée d’évacuer le monastère est constituée de vingt-cinq officiers qui ont pour mission d’isoler les religieuses “turbulentes” et d’identifier celles qui font partie du nouveau comité de direction. Celles-ci allaient être “retenues de manière discrète pendant l’opération et transportées ensuite à Galați, au siège régional du Ministère des Affaires Internes (MAI), sous escorte pour y être enquêtées”³¹. Les autres religieuses allaient être envoyées dans leurs villages d’origine au sein de leurs familles.

Une fois l’opération terminée, un groupe de vingt soldats doit surveiller le monastère afin d’empêcher les anciennes moniales de regagner les lieux. Les comptes-rendus rédigés au mois de mai 1956 témoignent du refus des moniales d’accepter cette mesure radicale. Elles enfreignent les décisions des autorités en gardant les habits monastiques et en essayant de réintégrer le monastère³².

Un scénario similaire fut réalisé un an auparavant pour le monastère de *Sihastru*. En considérant que les “pratiques religieuses et l’attitude des moines envers

²⁹ ACNSAS, D. 66, p. 1 et D. 8930, p. 6.

³⁰ *Ibidem*, D. 74, vol. 7, p. 11.

³¹ *Ibidem*, D. 66, p. 2-6.

³² *Ibidem*, D. 8930, p. 204-205.

l'État sont identiques à celles des moniales de Tudor Vladimirescu", l'évêché de Buzău décide de défroquer quatorze moines. Les autres allaient être transférés dans divers monastères afin de transformer Sihuștru en monastère de moniales. Les moines refusent de se soumettre aux nouveaux ordres, ce qui entraîne leur arrestation. Onze d'entre eux sont condamnés à prison correctionnelle et seize autres au domicile forcé fixé dans les champs de Bărağan. Les punitions sont présentées dans un compte-rendu du 16 mai 1955 en annexe à un document signé par Drăghici le 31 mai de la même année³³.

La *Securitate* porte une attention particulière à tous ceux qui ont embrassé le monachisme après la rébellion légionnaire du 1941 ainsi qu'à ceux qui ont renforcé les rangs des moines après le 23 août 1944. Elle est persuadée que la plupart de ceux-ci sont des anciens officiers et légionnaires dissimulés sous les vêtements monacaux dont ils se servent comme d'un masque pour continuer l'activité "antidémocratique". Selon les statistiques de l'année 1951, il existait 5 768 personnes vivant dans 196 établissements monacaux. Parmi ceux-ci, 1 341 ont embrassé la vie monastique après le 23 août 1944. Une note vient ajouter le fait que "302 personnes représentant 22,52% des 1341 personnes ont choisi des endroits isolés pour s'y établir"³⁴.

Suite aux contrôles effectués, le MAI constate que l'activité déployée au sein des monastères est peu connue par les autorités. Pour remédier cette situation, le 22 avril 1955, la Direction III du MAI émet l'ordre n° 340/1955 à l'intention des Directions régionales. Jusqu'au 28 mai, celles-ci doivent lui présenter des rapports contenant: 1) L'analyse de chaque monastère. Elle doit inclure des fiches détaillées sur le personnel (nom, prénom, lieu et date de naissance, le nom des parents, l'occupation avant l'entrée dans le monachisme, les études, l'activité politique déployée avant le 23 août 1945, le casier judiciaire, les suspicions liées à une éventuelle activité hostile au régime communiste, les rapports avec les ennemis du régime, des renseignements sur les parents domiciliés à l'étranger); 2) Une description de l'activité du monastère, résultat des recherches effectuées sur: les causes de l'augmentation ou de la diminution du nombre des religieux, l'affluence des fidèles, l'influence exercée sur la population des villages environnants, l'influence exercée sur le processus de collectivisation de l'agriculture; 3) Une analyse du réseau informatif du monastère, le nom conspiratif et réel de chaque informateur, la fonction qu'il occupe dans le monastère; 4) Un projet d'étude en vue d'une optimisation de l'activité informative. Le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année, les Directions régionales doivent faire le rapport des changements intervenus³⁵.

Trois ans plus tard, le problème des monastères reste irrésolu. Le 28 août 1958, Dumitru Dogaru, le secrétaire général du Département des Cultes, expose les nouvelles mesures à prendre pour limiter l'expansion monastique:

³³ *Ibidem*. D. 74, vol. 5, p. 285.

³⁴ *Ibidem*, D. 67, p. 688.

³⁵ *Ibidem*. D. 3412, p. 493-494.

1. Interdiction de construire de nouveaux établissements monastiques.

2. Diminution du nombre actuel des monastères par le rassemblement des religieux dans les grands monastères.

3. L'affaiblissement de la base économique des monastères par la réduction des commandes aux coopératives monastiques ainsi que l'arrêt complet des commandes des unités commerciales de l'État.

4. L'analyse de chaque religieux. L'exclusion de ceux qui ne conviennent pas.

5. L'admission dans les monastères doit respecter les conditions prévues dans le Règlement. Il faut respecter la limite d'âge. L'article 11 du Règlement qui prête main-forte aux hégoumènes doit être supprimé. Ce sont les évêques qui devraient décider de l'entrée des frères et des sœurs dans la communauté monacale.

6. Les diacres et les hiéromoines doivent être élus seulement parmi les moines qui remplissent les mêmes conditions d'études que les autres prêtres.

7. Les autorités doivent faciliter l'intégration dans la société laïque des personnes qui désiraient abandonner la vie monastique.

8. L'analyse détaillée des mineurs qui souhaitent entrer dans la communauté monastique. Des mesures doivent être prises afin de les en empêcher.

9. Les programmes des écoles monacales doivent être réformés.

10. Le vagabondage des moines doit être stoppé³⁶.

La directive du 9 mai 1959, adressée aux Directions régionales, fixe les mesures à prendre afin de réduire à moitié le nombre des religieux. Il fallait exclure du monachisme les mineurs, les personnes qui ont subi des condamnations pour des raisons politiques et qui déploient une activité hostile au régime, tous ceux qui ne respectent pas le règlement interne des monastères, ainsi que ceux qui n'ont pas suivi les cours de l'école primaire³⁷. Nous retrouvons certaines de ces propositions dans le texte du Décret 410 publié le 28 octobre 1959 qui complète celui du décret 177 du 4 août 1948.

En 1958, un an avant la promulgation du Décret 410, les statistiques communistes enregistrent cent quatre vingt onze monastères. Le personnel monastique accrut lui aussi et atteint le chiffre de 6400 religieux. Considérant que le processus de développement monastique était pratiquement impossible à maîtriser, les autorités politiques décident d'adopter une solution radicale: le Décret 410! Ce fût un coup très dur pour le monachisme orthodoxe, traduit par la fermeture de plusieurs monastères et la réduction du nombre des religieux.

À partir d'octobre 1959, les communistes mettent des entraves à la continuation de la vie monacale. Ils autorisent à fonctionner seulement les établissements des cultes légalement reconnus par l'État et ayant obtenu en préalable

³⁶ *Ibidem*, D. 74, vol. 7, p. 67-69. Voir également l'article *Desființați mănăstirile – un ordin care nu a mai sosit*, publié sous la houlette de C. Aioanei et C. Troncoță dans la revue "Magazin Istoric", no. 8/1998.

³⁷ ACNSAS, D. 71, p. 1.

une autorisation de la part du Département des Cultes. Les lauréats des écoles théologiques sont libres d'embrasser la communauté monastique s'ils ont accompli le service militaire. Pour les autres personnes, une limite d'âge est imposée: 55 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes à conditions qu'elles n'aient pas d'obligations familiales (enfants, mari, etc.). De plus, toutes ces personnes doivent renoncer aux salaires et aux retraites payées par l'État. Ces dispositions sont également valables pour les religieux qui étaient déjà en fonctions.

La publication du Décret détermine des réactions contradictoires et partage les religieux en deux camps distincts: ceux qui désirent quitter le monastère et réintégrer la société et ceux qui ne conçoivent pas de défroquer l'habit monacal. La plupart des hégoumènes tâchent à convaincre les moines de ne pas partir. Nous trouvons des exemples dans une note que N. Budişteanu adresse à Emil Bodnăraş et Al. Drăghici: Gherasim Cristea, hégoumène au monastère de Căldăruşani, personnage hostile au Décret 410, aurait déchiré les demandes d'abandon de la communauté monastique faites par de moines. Constantin Apetri, hégoumène au monastère de Sihăstria, refuse de quitter les lieux et prend le risque de se faire arrêter en affirmant que "les dirigeants actuels de l'Église sont athées [...] ils ont laissé l'Église dans les mains des communistes. Ils se sont attelés au char communiste en serrant la main de l'antéchrist"³⁸.

Quant au patriarche Justinien, les documents communistes le décrivent comme étant le principal opposant de l'application du Décret. Hostile à la politique communiste, il manifeste sa solidarité envers la communauté monastique: "par ses manœuvres, il essaie de garder un grand nombre de religieux dans les monastères". Dans ce but, le patriarche essaie de tergiverser l'application du Décret en motivant que celui-ci n'est pas conforme aux décisions du Saint Synode car: "il considère que les lauréats des cours élémentaires suivis aux séminaires monastiques peuvent rester sans tenir compte de leur âge. Ils devraient jouir de ce droit tout comme ceux qui ont suivi les cours des séminaires et des instituts théologiques". Il veut que les jeunes religieux provenant d'une famille de religieux restent aux monastères, tout comme les religieux malades ou en incapacité de travail. Dans la même visée, les monastères visités par des délégations étrangères doivent rester ouvertes car leur fermeture pourrait créer un courant externe défavorable au régime. Justinien autorise les moniales propriétaires de leurs logements situés dans le cadre du monastère à y rester. En considérant que le décret enfreint les règles canoniques, Justinien rassure les moines et les moniales de Cozia, de Săracineşti et de Horezu en leur disant que "ceux qui ont des études et sont partis vont rentrer dans peu de temps. Les autorités vont reconsidérer les dispositions du Décret 410". De leur côté, les autorités communistes craignaient que les paroles du patriarche n'encouragent les anciens religieux à retourner dans les monastères, surtout les "éléments fanatiques qui rendent difficile l'application du Décret"³⁹.

³⁸ *Ibidem*, D. 71, p. 416-423.

³⁹ *Ibidem*, D. 71, p. 429.

Le patriarche s'oppose à la fermeture de certains monastères comme celui de Nămăești: "Malgré le fait que les autorités ont insisté sur l'application du Décret dans ce monastère, le patriarche refuse d'approuver sa fermeture. Ainsi, vingt-neuf moniales occupent douze bâtiments qui pourraient servir à l'école agricole située dans la commune avoisinante"⁴⁰.

Le Saint-Synode avait déjà débattu de la situation des effectifs monacaux en mai 1959, quelques mois avant la publication du fameux Décret. A cette date-là, la hiérarchie orthodoxe avait décidé de défroquer seulement les religieux qui ne respectaient pas les conditions imposées par le Règlement disciplinaire. Ceci devait être réalisé par les hégoumènes et les exarques respectifs et non pas par des personnes ne faisant pas partie du monastère.

Ceux qui refusent de quitter les monastères sont nombreux. Une partie d'eux sont employés en tant que personnel de service et continuent à porter l'habit monacal à diverses occasions comme, par exemple, les visites officielles des délégations étrangères⁴¹. Le 18 juillet 1960, la DRS de Bucarest informe le Ministère de l'Intérieur des difficultés rencontrées dans l'application du Décret. L'hégoumène du monastère Căldărușani, Gherasim Cristea, "déployait une activité acharnée pour entraver l'application du Décret [...] il assure les moines qu'ils ne quitteront pas le monastère. Il empêche le départ de ceux qui désirent partir de leur plein gré"⁴².

Suite à l'application du Décret, de nombreux monastères sont fermés. Leurs immeubles sont transformés en hôpitaux, maisons de retraite, sanatoriums, et même en magasins comme fut le cas du monastère Paraschiva fermé en 1960⁴³. En 1959, le monastère Bascovele, situé dans la proximité de Pitești, est supprimé. Un centre de soin et d'assistance sociale voit le jour dans les anciennes cellules du monastère. Les terres des monastères entrent dans le patrimoine des GAC et les bâtiments sont affectés au Conseil Populaire de la commune dont le monastère dépendait.

Pour que la mise en pratique de leurs dispositions réussisse, les autorités communistes proposent que les religieux soient privés du droit de sortie des monastères. Ils doivent éviter toute influence extérieure non conforme à la volonté communiste⁴⁴. Des agents sont recrutés avec une mission précise: celle de les convaincre d'abandonner la communauté monastique.

Le 17 octobre 1963, le MAI demande aux Directions régionales de lui communiquer les résultats des mesures appliquées. Les DRS devaient préciser si les monastères toujours actifs comptent des religieux qui ne respectent pas le Décret 410. Il fallait également vérifier s'il y avait des moines revenus dans les monastères après avoir été exclus⁴⁵.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 31.

⁴¹ *Ibidem*, p. 33.

⁴² *Ibidem*, D. 8739, p. 249.

⁴³ *Ibidem*, D. 71, p. 150.

⁴⁴ *Ibidem*, D. 71, p. 370.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 36.

On retrouve cette situation dans les monastères de Moldavie. Les religieux défroqués sont revenus après une courte période. En septembre 1963, le secrétaire général du Département des Cultes effectue une visite aux monastères de cette partie du pays et approuve à cette occasion la création de deux postes de guide touristique pour chaque monastère reconnu comme étant monument historique. Les guides pouvaient être désignés parmi les anciens religieux. La métropole d'Iasi emploie huit des anciennes moniales en tant que personnel de service. À l'occasion des visites effectuées le 19 septembre 1963 aux monastères d'Agapia, de Neamț et de Secu, l'agent *Horia* constate que le nombre des moniales avait augmenté depuis l'année précédente⁴⁶.

Le 26 octobre 1963, la Direction régionale de *Securitate* Pitești (DRS Pitești) envoie à Bucarest son rapport concernant la situation des monastères de son rayon. Sur les dix-sept monastères ouverts avant octobre 1959, il reste seulement cinq: les monastères Ciolanu et Sinaia avec cinquante-cinq moines et les monastères de Râtești, Suzana et Ghighiu qui comptent 221 moniales. Parmi celles-ci, quarante-six ne rempliraient pas les conditions imposées par le Décret⁴⁷.

Le 30 octobre arrive la réponse de la DRS Oltenia. Nous apprenons que la communauté monastique d'ici s'élève à deux cent et une personnes (cent trente-cinq moniales et soixante six moines) vivant dans sept monastères et *schits*. Le monastère de Tismana continue à fonctionner ainsi que le *schit* de Cioclovina et le monastère de Polovragi. Le nombre des religieux qui avait quitté les monastères s'élevait à cent soixante-deux personnes. Vingt-quatre personnes continuent à porter l'habit monacal suite à l'intervention du métropolitain Firmilian Marina auprès du Département des Cultes⁴⁸.

La réponse de la DRS Cluj arrive le 21 octobre 1963. Un seul monastère avait résisté au Décret, Sfânta Maria de Nicula où vivaient deux moines⁴⁹.

Le 21 octobre, la DRS Hunedoara rapporta la transformation du monastère Prislop en maison de retraite. Le monastère Cioara fut supprimé tout comme le *schit* Sfântul Ioan Botezătorul d'Alba Iulia et le *schit* Tetu⁵⁰.

En Maramureș, les monastères Rohia et Moisei furent supprimés.

Le 24 octobre, Suceava donne sa réponse. Les locaux du monastère Slatina, transformés en sanatorium abritaient maintenant les moniales retraitées. Parmi celles-ci, dix-huit mènent une vie monacale. À Putna et à Sfântul Ioan de Suceava des religieux continuaient à recevoir la retraite même si ils continuent à porter l'habit monacal⁵¹. À Văratec, dix-neuf moniales défroquées reviennent au monastère; cinquante-deux moniales qui devaient être défroquées continuent la vie monastique

⁴⁶ *Ibidem*, p. 43-44.

⁴⁷ *Ibidem*, p. 53.

⁴⁸ *Ibidem*, p. 55.

⁴⁹ *Ibidem*, p. 66.

⁵⁰ *Ibidem*, p. 73.

⁵¹ *Ibidem*, p. 80.

en prétextant qu'elles sont malades. À Agapia, leur nombre s'élève à vingt dont onze avaient quitté le monastère pour y retourner ensuite. Trente moniales sont malades.

À Neamț, dix-neuf moines qui ne remplissaient pas les conditions du Décret continuent la vie monacale avec l'accord du métropolite tout en motivant qu'ils soient malades. À Sihăstria ils sont treize, à Secu quatre. Le compte rendu de la DRS Suceava précise que des mesures avaient été prises afin que les personnes qui retournent dans les monastères ne reçoivent pas de visa départemental (un visa qui permet d'emménager dans un autre département). Des contrôles seront effectués pour dépister les moines qui y séjournent illégalement⁵².

Un rapport du 21 novembre 1963 synthétise les informations des comptes-rendus fournis par les Directions régionales. Nous apprenons ainsi que quatre ans après la publication du Décret, le nombre des monastères avait baissé de plus de moitié: soixante dix-huit monastères et *schits* avec 2 126 religieux contre cent quatre-vingt douze monastères et 6 187 religieux existants avant le 28 novembre 1959. Les autorités considèrent le nombre des religieux trop élevé. La hiérarchie orthodoxe se ferait coupable d'avoir tergiversé l'application du Décret en l'interprétant de manière très subjective. Ceci permette à de nombreuses personnes de rester dans la communauté monacale alors qu'elles ne correspondaient pas aux limites d'âge imposées par le Décret. La plupart de ces personnes se trouvent dans des monastères qui dépendent de l'Archevêché de Bucarest et de la Métropole d'Olténie. Selon le rapport, des moniales jeunes continuent à vivre dans les monastères de Ghighiu, Pasărea, Suzana et Nămăești avec l'accord du Patriarche. Des moines qui avaient renoncé à la retraite continuaient à en bénéficier. La plupart de ceux qui devaient quitter les monastères y sont restés en prétextant qu'ils sont malades. Les dérogations apportées au Décret permettent à environ sept cents personnes de continuer la vie monastique. Afin de changer cette situation qui n'avantageait pas le régime le rapport proposa les solutions suivantes: 1) Interrompre le paiement des retraites; 2) Le passage immédiat des anciens monastères sous le contrôle de l'État; 3) Deux officiers doivent se rendre dans les principaux monastères des départements de Bacău, Suceava, Argeș et Pitești pour y obtenir des renseignements⁵³.

Pour consolider l'efficacité du Décret 410, les autorités communistes essaient de fermer également les séminaires monastiques, étant persuadées qu'un niveau intellectuel trop élevé peut s'avérer dangereux pour l'évolution "démocratique" du pays. Les autorités reprochent d'ailleurs à Justinien l'attention portée au niveau culturel et intellectuel des religieux. Elles l'accusent de cultiver un esprit mystique. Le 12 avril 1955, l'informateur Anăstase accusa le patriarche de la situation créée au monastère de Tudor Vladimirescu car "il avait permis aux moniales de fréquenter l'Institut théologique"⁵⁴. Trois ans plus tard, Justinien enfreint les dispositions du colonel Budișteanu, chef de la Direction III du MAI, qui voulait

⁵² *Ibidem*, p. 82-86.

⁵³ *Ibidem*, p. 38-42.

⁵⁴ *Ibidem*, D 8930, p. 1.

fermer les séminaires d'Agapia et de Horezu. Le 11 septembre 1959, il approuve le fonctionnement du séminaire d'Agapia par une décision spéciale. L'ouverture du séminaire est tout de même empêchée par l'intervention du représentant régional du Département des Cultes⁵⁵! Dans la même lignée s'inscrit l'action qui vise la fermeture du séminaire de Neamț qui formait les futurs prêtres et confesseurs monacaux. La fermeture de ce séminaire porterait préjudice à l'existence même des monastères car le nombre des prêtres et des confesseurs actifs avait beaucoup baissé suite aux arrestations. De plus, nombreux étaient ceux retraités par la force.

Les mesures prises en 1959 par les autorités communistes n'ont pas eu les résultats escomptés. Les établissements monastiques continuent à exister tout en représentant des bastions de culture et de traditions roumaines. Ils sont une preuve de la résistance anti-communiste par la croyance. En 1972, selon les estimations de l'historien Sergiu Grossu, le nombre des établissements monastiques est de 114 et celui des religieux est de 2 068 personnes⁵⁶. En 1989, l'année de la chute du communisme en Roumanie, il existait 140 établissements monacaux qui comptaient plus de 2 600 religieux⁵⁷.

Les monastères orthodoxes en Roumanie en 1960⁵⁸

Diocèses	Nombre des Monastères ouverts au 1.10. 1959	Nombre des Monastères ouverts à la parution du Décret	Nombre des Monastères fermés entre le 1.01.1959 et le 31.03.1960	Nombre des Monastères ouverts au 31.03.1960
Bucarest	35	33	12	23
Iași	57	45	37	20
Craiova	16	16	5	11
Sibiu	10	7	3	7
Timișoara	13	13	5	8
Arad	6	4	3	3
Oradea	4	4	3	1
Cluj	10	6	5	5
Galați	6	6	-	6
Buzău	21	19	13	8
Râmnicu-Vâlcea	29	29	1	28
Roman	17	12	5	12
Total	224	194	92	132

⁵⁵ *Ibidem*, D. 71, p. 170.

⁵⁶ Sergiu Grossu, *Calvarul României creștine*, Iași, 1992, p. 229.

⁵⁷ Mircea Păcurariu, *Scurtă Istorie a Bisericii Ortodoxe Române*, Cluj-Napoca, 2004, p. 253.

⁵⁸ ACNSAS, D. 71, p. 444. Statistique réalisée par le MAI le 2 avril 1960.

La situation du personnel monastique au 11 mars 1958⁵⁹

	1938	1949	1957
Moines	1643	1528	1773
Moniales	2549	3807	4041
Total	4192	5335	5814

Monastères et <i>schits</i> de moines	119	122	113
Monastères et <i>schits</i> de moniales	35	56	77
Total	154	178	190

⁵⁹ *Ibidem*, D. 71, p. 416-423 et D. 74, vol. 7, p. 97.